



**Travaux Publics et Privés – Terrassements –
VRD – Canalisations**
4 Rue des Fleurs – BP 44
11150 BRAM
Tél : 04.68.76.59.38 – Fax : 04.68.76.53.89
www.audetp.fr – Courriel : accueil@aude-tp.fr

DEVIS

NUMERO
D230216

DATE
8 février 2023

HECTARE

75 ZI Les Portes Domitiennes

CS 30020

34741 VENDARGUES CEDEX

E-mail : comptabilite@hectare.fr

Tél. : 04.68.47.67.88

Suivie par : Frédéric LABORDE

Chantier N° : 2019-089

Création du lotissement "Les rives du goutal" T3 - LAVALETTE Réactualisation des prix

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1 TRANCHE N°3				
1.1 TERRASSEMENT - VOIRIE				
1.1.1 TERRASSEMENT GÉNÉRAUX				
1.1.1.1. Signalisation, sécurité et propreté du chantier y/c installation et repliement	FT	1.00	2 000.00	2 000.00
1.1.1.2. Nettoyage général de la parcelle	M2	18 497.00	0.10	1 849.70
1.1.1.3. Décapage sur 20cm/ép emprise zone de travaux	M2	4 121.00	1.60	6 593.60
1.1.1.4. Terrassement déblais remblais pour voirie	M3	1 236.00	8.00	9 888.00
1.1.1.5. Évacuation des déblais à la décharge	M3	PM	6.00	
1.1.1.6. Réfection diverse pour jonction de voirie projetée sur voirie existante y/c scarification, reprise structure chaussée et revêtement	U	1.00	500.00	500.00
1.1.1.7. Nettoyage général du chantier et réglage des terres en fin de chantier y/c réglage des espaces verts	FT	1.00	3 000.00	3 000.00
Sous-Total TERRASSEMENT GÉNÉRAUX				23 831.30
1.1.2 VOIRIE				
1.1.2.1. Réglage et compactage du fond de forme	M2	2 657.00	0.50	1 328.50
1.1.2.2. Constitution de la couche de fondation en traitement à la chaux, ép.0.30m	M2	2 482.00	6.00	14 892.00
1.1.2.3. Constitution de la couche de base en GNT 0/20 ép.20m	M3	540.00	38.00	20 520.00
1.1.2.4. Essais à la plaque	FT	1.00	600.00	600.00
1.1.2.5. Mise en place de bordure type P1	ML	85.00	23.00	1 955.00
1.1.2.6. Mise en place de bordure type T2				

Page 1 / 5

SUITE DEVIS N°D230216

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
6	ML	109.00	28.00	3 052.00
1.1.2. Mise en place de bordure T2 pour entourage d'arbre	ML	176.00	34.00	5 984.00
7	ML	184.00	51.00	9 384.00
1.1.2. Mise en place de bordure type T2 CS1	ML	53.00	28.00	1 484.00
8	ML	89.00	35.00	3 115.00
1.1.2. Mise en place de bordure type passage bateau	ML	806.00	26.00	20 956.00
9	ML	8.00	80.00	640.00
1.1.2. Mise en place de bordure franchissable type AC1	ML	1 240.00	16.00	19 840.00
10	M2	1 242.00	22.00	27 324.00
1.1.2. Mise en place de rang d'agglomération	M2	175.00	14.00	2 450.00
11	M2	354.00	3.00	1 062.00
1.1.2. Fourniture et mise en place de bandes podotactiles	U	1.00	300.00	300.00
12				
1.1.2. Réalisation d'un revêtement en béton bitumineux 0/10 ép.0.05m				
13				
1.1.2. Réalisation d'un revêtement en béton bitumineux 0/6 ép.0.04m pour trottoirs				
14				
1.1.2. Revêtement bicouche coloré				
15				
1.1.2. Marquage au sol voirie et parking				
16				
1.1.2. Plan de récolement de voirie				
17				
Sous-Total VOIRIE				134 886.50
Sous-Total TERRASSEMENT - VOIRIE				158 717.80
1.2 RÉSEAUX HUMIDES				
1.2.1 RÉSEAU EAUX USÉES				
1.2.1. Ouverture de tranchée	M3	129.00	19.00	2 451.00
1				
1.2.1. Sablage pour lit de pose et enrobage canalisation + grillage avertisseur	M3	92.00	42.00	3 864.00
2				
1.2.1. Remblaiement des tranchées en matériaux traité à la chaux	M3	37.00	14.00	518.00
3				
1.2.1. F & Pose de canalisation en polypropylène - Ø200mm	ML	153.00	42.00	6 426.00
4				
1.2.1. Branchement complet 200/160, canalisation y compris sablage, culotte de branchement et tabouret 315/160 <10.00ml	U	26.00	670.00	17 420.00
5				
1.2.1. F & P de regard de visite Ø800mm	U	5.00	700.00	3 500.00
6				
1.2.1. Raccordement sur réseau existant laissé en attente par le concessionnaire	U	1.00	500.00	500.00
7				
Sous-Total RÉSEAU EAUX USÉES				34 679.00
1.2.2 RÉSEAU EAUX PLUVIALES				
1.2.2. Ouverture de tranchée	M3	358.00	19.00	6 802.00
1				
1.2.2. Sablage pour lit de pose et enrobage canalisation + grillage avertisseur	M3	120.00	42.00	5 040.00
2				
1.2.2. Remblaiement des tranchées en matériaux traité à la chaux	M3	238.00	14.00	3 332.00
3				
1.2.2. F & P de canalisation PE annelé Ø400mm	ML	64.00	44.00	2 816.00
4				
1.2.2. F & P de canalisation PE annelé Ø300mm	ML	163.00	36.00	5 868.00
5				
1.2.2. F & P de regard de visite Ø800mm	U	6.00	700.00	4 200.00
6				
1.2.2. F & P de regard de visite avaloir Ø800mm	U	7.00	700.00	4 900.00
7				

SUITE DEVIS N°D230216

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1.2.2. F & P de grille avaloir profil T 8	U	2.00	650.00	1 300.00
1.2.2. Raccordement sur réseau existant 9	U	1.00	500.00	500.00
Sous-Total RÉSEAU EAUX PLUVIALES				34 758.00
1.2.3 RÉSEAU ADDUCTION EAU POTABLE				
1.2.3. Ouverture de tranchée 1	ML	310.00	10.00	3 100.00
1.2.3. Sablage pour lit de pose et enrobage canalisation + grillage avertisseur 2	M3	63.00	42.00	2 646.00
1.2.3. Remblaiement des tranchées en matériaux traité à la chaux 3	M3	169.00	14.00	2 366.00
1.2.3. F & P de canalisation PVC Ø160mm PN16 4	ML	126.00	28.00	3 528.00
1.2.3. F & P de canalisation PVC Ø125mm PN16 5	ML	184.00	26.00	4 784.00
1.2.3. F & P de robinet vanne Ø160mm 6	U	2.00	550.00	1 100.00
1.2.3. F & P de robinet vanne Ø125mm 7	U	2.00	530.00	1 060.00
1.2.3. F & P de branchement complet Ø25 (collier de prise en charge robinet - PE Ø25 - abri compteur) 8	U	26.00	850.00	22 100.00
1.2.3. Raccordement sur réseau existant laissé en attente par le concessionnaire 9	U	1.00	500.00	500.00
Sous-Total RÉSEAU ADDUCTION EAU POTABLE				41 184.00
1.2.4 DIVERS				
1.2.4. Implantation secondaire 1	FT	1.00	1 500.00	1 500.00
1.2.4. Dossier d'exécution 2	FT	1.00	1 200.00	1 200.00
1.2.4. Dossier d'ouvrage exécuté 3	FT	1.00	2 400.00	2 400.00
1.2.4. Plan de recolement des réseaux EP / EU / AEP 4	U	1.00	900.00	900.00
1.2.4. Contrôle test d'étanchéité et passage caméra du réseau EU 5	FT	1.00	2 200.00	2 200.00
1.2.4. Analyse et désinfection des conduites AEP 6	FT	1.00	250.00	250.00
1.2.4. Contrôle test d'étanchéité 7	FT	1.00	250.00	250.00
Sous-Total DIVERS				8 700.00
Sous-Total RÉSEAUX HUMIDES				119 321.00
Total TRANCHE N°3				278 038.80

MONTANT H.T 278 038.80 €

Actualisation des prix 1.13 36 145.04 €

Montant H.T. 314 183.84 €

T.V.A. 20 % 62 836.77 €

Montant T.T.C. 377 020.61 €

Conditions de Paiement : **VIREMENT à 30 jours fin de mois**

Page 3 / 5

"Le Client"

BON POUR ACCORD

"L'entrepreneur"
GONZALVO Sébastien

SAS AUDE T.P

4, rue des Fleurs - BP 44

1150 BRAM

Tel : 04 68 76 59 38 - Fax 04 68 76 53 89

accueil@aude-tp.fr

siret : 424 637 247 00018 - APE 4211Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE TRAVAUX

Article 1 : Généralités

Nos travaux et prestations de services sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation écrite de notre part, précisée dans notre offre.

Notre offre ou devis définit les conditions particulières venant compléter ou modifier les présentes conditions générales. Elle reste valable deux mois à compter de la date figurant sur cette offre et doit être signée du Client pour former contrat entre les parties. Toute commande émise par le Client devra recevoir acceptation expresse de notre part. La commande acceptée, éventuellement assortie de modifications, constituera dans ce cas les conditions particulières.

Article 2 : Confidentialité

Toutes les informations transmises par notre société sont confidentielles. Les études, plans, avant-projets, solutions techniques, devis et documents, même lorsqu'ils sont établis sur la base d'informations fournies par le Client, sont la propriété intellectuelle et matérielle de notre société.

Article 3 : Lieu et Délais d'Exécution

Les parties conviendront ensemble de la date de démarrage des travaux et de leurs délais d'exécution. Sauf prescription particulière, ces délais revêtent un caractère prévisionnel. Outre les cas de force majeure ou de modifications des travaux, ces délais seront augmentés notamment en cas de travaux imprévus ou supplémentaires, d'intempérie, de grève, d'épidémie, ou de retard pris par les autres intervenants, fournisseurs ou sous-traitants, pour les causes énoncées ci-dessus. Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre le démarrage effectif des travaux dans les conditions de notre offre.

Article 4 : Exécution des Travaux

Les travaux seront exécutés de jour, aux heures ouvrables, hors week-end et jours fériés sauf dérogations particulières, conformément aux prescriptions techniques prévues à l'offre signée du Client et aux règles de l'art de la profession. Notre société se réserve le droit de faire appel à la sous-traitance pour la réalisation de certains travaux, étant précisé qu'elle assurera la surveillance des travaux sous-traités et restera seule responsable de leur réalisation conforme à l'égard du Client.

Article 5 : Travaux Supplémentaires – Urgents – Imprévisibles

Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires. Ils donneront lieu, avant leur exécution, à la signature d'un avenant mentionnant notamment le prix de ces nouveaux travaux et le nouveau délai d'exécution, le cas échéant. L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le Client. Tout changement de la nature des travaux, ou toute variation de plus ou moins 20% des travaux par rapport aux quantités prévues à l'offre, justifiera l'application de prix nouveaux établis par notre société.

Article 6 : Réserve de Propriété / Transfert des Risques

La société conserve la propriété des prestations jusqu'au paiement effectif et intégral du prix, en principal et accessoires. Par l'acceptation de l'offre ou l'émission de la commande, le Client accepte de supporter seul les risques de perte, détérioration ou destruction des prestations et de tous les dommages en résultant.

Article 7 : Garantie de Paiement

Tout marché de travaux de montant supérieur à 12 000 € HT et conclu en vue de satisfaire les besoins d'une activité professionnelle du Client oblige ce dernier, conformément à l'article 1799-1 du Code Civil, à mettre en place une garantie de paiement au profit de notre société. Pour toute prestation, notre société se réserve le droit à tout moment d'exiger une garantie financière pour le montant total du contrat ou le montant restant dû, selon le cas. Si cette garantie n'est pas fournie dans les 15 jours suivant la demande, notre société peut aussitôt et sans autre formalité suspendre ou résilier le contrat de plein droit, sans indemnité et aux torts du Client. La garantie de paiement sera libérée après le règlement effectif de la dernière facture.

Article 8 : Prix

Les prix sont établis suivant conditions économiques et réglementaires en vigueur à la date de l'offre, hors taxe fiscale et parafiscale. Ils tiennent compte des sujétions normalement prévisibles, selon les informations essentielles transmises de bonne foi par le Client figurant dans les documents et plan remis, telles que notamment : les risques spécifiques des travaux, la présence de réseaux enterrés, l'état du support, la présence de substances dangereuses (amiante, goudron, plomb ...) sur les zones de travaux et/ou sur le site, la situation spécifique de l'ouvrage au regard du droit de propriété des tiers et des contraintes d'urbanisme, les risques liés à l'environnement, le risque de trouble de voisinage au regard de la nature des travaux, de leur période de réalisation, de leur durée, de leur localisation (zone urbaine, naturelle ...). Les conséquences de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de COVID 19 ou de toute autre épidémie n'étant pas entièrement connues, et ne pouvant encore être définitivement mesurées ni dans leur ampleur ni dans leur durée, les parties conviennent que tout arrêt du chantier ou retard pris dans le chantier qui découlerait d'une épidémie ouvre droit à une prolongation de délai d'autant de jours que le chantier aura été retardé. En outre, notre société sera indemnisée de l'intégralité des surcoûts qui résulteraient d'un changement des conditions d'exécution du contrat et de la prolongation de délai qui en découleraient. Toute contribution de notre société aux dépenses communes de chantier (compte prorata) ou à des dépenses dont l'origine serait inconnue (compte interentreprises) est expressément exclue. Les prix sont fermes et non révisables si le délai global d'exécution des prestations n'excède pas trois mois. Notre société peut toutefois exiger la réactualisation des prix si les prestations démarrent plus de 30 jours après la remise de l'offre, ou si les prestations sont interrompues au moins 30 jours en cumulé. Les prix sont révisables si le délai global d'exécution des prestations excède trois mois. Le calcul de variation de prix (actualisation et/ou révision) s'effectue sur la base des index publiés mensuellement dans le BOSP (Bulletin Officiel du Service des Prix), en fonction de l'index correspondant le mieux à la nature des prestations. Le Client accepte que les prix puissent faire l'objet de modification, lorsque des circonstances imprévisibles rendent l'exécution du contrat excessivement onéreuse pour notre société. Toute possibilité de réduction de prix, telle que visée aux articles 1217 et 1223 du Code Civil, est expressément exclue.

Article 9 : Facturation et Conditions de Règlements

Sauf conditions particulières, le prix est payable comptant et sans escompte à réception de la facture. Les conditions particulières pourront cependant prévoir, notamment en cas de chantier d'une durée supérieure à un mois, l'établissement de situations mensuelles ouvrant droit au paiement d'acomptes. Ces situations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire. Une facture définitive sera établie en fin de chantier. La contestation partielle d'une facture ou d'une situation ne dispense pas le Client du règlement de la partie non contestée. Tout retard même partiel de règlement déclenche l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable de pénalités de retard et de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € prévu à l'article L441-10 du Code de Commerce tel que modifié par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Outre l'interruption immédiate de toute prestation, tout défaut de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues à notre société. Sous réserve de la réglementation applicable, le Client ne saurait se prévaloir de l'existence de réserves à la réception pour refuser de payer tout ou partie des prestations.

Article 10 : Réception de Travaux

Les parties sont tenues de procéder à la réception des travaux, laquelle revêt, par principe, la forme d'un procès-verbal signé par le Client et notre société. Le client s'engage à participer activement et loyalement à la réception contradictoire de l'ouvrage initiée par notre société. La réception prend effet à l'achèvement des travaux, ou à défaut à la première de ces dates : date d'émission de facturation du solde, ou date de prise de possession de l'ouvrage. A la demande formelle de notre société, une réception partielle des ouvrages sera effectuée dans les mêmes conditions, notamment en cas de travaux comportant plusieurs lots et faisant intervenir plusieurs sociétés. Si la réception devait intervenir judiciairement, les frais correspondants seraient à la charge du Client.

Article 11 : Force Majeure

Notre société se réserve le droit de suspendre son engagement et/ou résoudre le contrat sans indemnité, si un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil, en empêche l'exécution. Sont assimilables à un cas de force majeure : grève totale, lock-out, incendie, inondation, avarie de matériel, émeute, guerre, arrêt de force motrice, dans notre société ou chez un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs.

Article 12 : Responsabilité – Garantie

Les travaux exécutés sont soumis aux dispositions légales concernant les obligations de garantie. La garantie est cependant exclue en cas d'utilisation spécifique non portée à la connaissance de notre société au moment où elle s'est engagée. La garantie est aussi exclue en cas d'utilisation non conforme aux règles de l'art. En tout état de cause, et si la loi en dispose autrement, la responsabilité de notre société est limitée au montant de l'offre ou de la commande et pour les seuls dommages directs, à l'exclusion de toutes pertes d'exploitation, pertes financières, pertes de chance ou de gain et, s'agissant de la vente de produits, matériaux ou fournitures, du coût de dépose/repose.

Article 13 : Protection des Données Personnelles

Les données personnelles collectées par notre société sont enregistrées dans notre fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par notre société de nos obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives reconnues par la loi et la jurisprudence. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Article 14 : Droit applicable et Juridiction

Tout litige relatif aux ventes, prestations ou travaux convenus sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège de notre société, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs. La loi française est seule applicable.